

1.5 Emplois aidés

En 2018, en France métropolitaine, 1,2 million d'embauches ont été réalisées en emplois aidés, c'est-à-dire bénéficiant d'une aide publique, hors allègements généraux et dispositifs sectoriels. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

Parmi ces embauches, 371 000 ont été réalisées sur des **contrats aidés** (en contrat initial ou en reconduction), 29 % de moins qu'en 2017 et 43 % de moins qu'en 2016. Ces embauches sont pilotées par les pouvoirs publics, qui définissent chaque année les crédits alloués, les publics ciblés et les objectifs d'embauches. En 2018, les contrats uniques d'insertion (CUI) et les emplois d'avenir ont été réformés : dans le secteur non marchand, l'aide de l'État est moins importante qu'auparavant, et les conditions d'accompagnement sont plus strictes. Les parcours emploi compétence (PEC) ont remplacé les anciens contrats (CUI-CAE), avec des enveloppes allouées moins importantes. Par ailleurs, les embauches dans le secteur marchand (CUI-CIE) et en emploi d'avenir ont été quasiment arrêtées. Pour les emplois d'avenir, seules les reconductions de contrats ont été autorisées. Les embauches dans les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont restées globalement stables en 2018.

Par ailleurs, 543 000 embauches se sont faites en contrat en alternance (**contrat d'apprentissage** ou **contrat de professionnalisation**), en hausse de 9 % en 2018 après + 4 % en 2017. Une partie de cette augmentation est due à l'ouverture progressive depuis 2017 de l'apprentissage aux personnes âgées de 26 à 29 ans.

Enfin, 262 000 embauches ont concerné d'autres emplois aidés comme l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, l'exonération de cotisation chômage pour l'embauche d'un jeune en CDI, les contrats de génération. Elles ont diminué de 69 % en 2018 car l'exonération de cotisation chômage pour l'embauche d'un jeune en CDI et les contrats de génération ont été supprimés fin 2017. En revanche, le nombre d'aides attribuées aux chômeurs créateurs d'entreprise a augmenté de 24 % en 2018, en lien avec la reprise des créations d'entreprises.

Conséquence des entrées moins nombreuses, le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés s'établit à 1,2 million fin 2018, en baisse de 8 % sur un an. Le nombre total de bénéficiaires de contrats aidés baisse de 31 %, à 249 000 salariés en fin d'année, et le nombre de bénéficiaires d'autres emplois aidés diminue de 8 %. Seul le nombre de salariés en contrat en alternance augmente en 2018 (+ 6 %). ■

Définitions

Contrat aidé, PEC, CUI-CAE, CUI-CIE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'insertion par l'activité économique : une hausse importante des embauches en 2017 », *Dares Résultats* n° 001, janvier 2019.
- « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir. Une forte baisse des recrutements en 2017 », *Dares Résultats* n° 054, novembre 2018.
- « L'apprentissage en 2017. Une hausse des recrutements soutenue par l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans », *Dares Résultats* n° 046, octobre 2018.
- « Le contrat de professionnalisation en 2016. Des embauches en hausse, une forte reprise dans la construction », *Dares Résultats* n° 009, mars 2018.

1. Évolution des embauches et du nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé

	Entrées initiales et reconductions de contrats (données brutes)						Bénéficiaires en fin de période (données CVS)					
	2016			2017			2018			2016		
	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)
Contrat aidé	655	521	-20,5	371	-28,8	486	362	-25,5	249	-31,2		
CUI-CAE	274	203	-26,2	7	-96,4	223	157	-29,3	6	-96,3		
PEC	0	0		104		0	0		88			
CUI-CIE	79	28	-65,0	4	-86,8	40	15	-62,7	3	-79,1		
Emploi d'avenir	68	35	-48,4	1	-97,2	96	57	-40,5	23	-59,1		
Insertion par l'activité économique	233	255	9,4	255	-0,3	128	133	4,3	130	-2,7		
Contrat en alternance	476	496	4,2	543	9,4	594	613	3,2	652	6,4		
Apprentissage	283	289	2,2	311	7,6	390	396	1,7	412	4,0		
Contrat de professionnalisation	193	207	7,0	232	12,1	204	217	6,1	240	10,9		
Autre emploi aidé	971	849	-12,6	262	-69,2	434	340	-21,7	311	-8,4		
Dispositif ciblé sur les territoires en difficulté	5	6	18,2	9	49,3	42	37	-13,6	33	-8,4		
Contrat de génération	11	7	-36,2	0	-100,0	28	20	-28,1	10	-49,4		
Autres dispositifs ciblés sur une catégorie de salariés ¹	771	634	-17,7	2	-99,6	165	68	-58,8	4	-93,4		
Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise	184	201	9,5	250	24,4	199	215	8,4	263	22,2		
Ensemble	2 103	1 866	-11,3	1 176	-37,0	1 514	1 315	-13,2	1 213	-8,7		

1. Exonérations de cotisations chômage pour l'embauche de jeunes en CDI (768 000 entrées en 2016) et accompagnement des restructurations (allocation temporaire dégressive, 2 000 entrées en 2016).

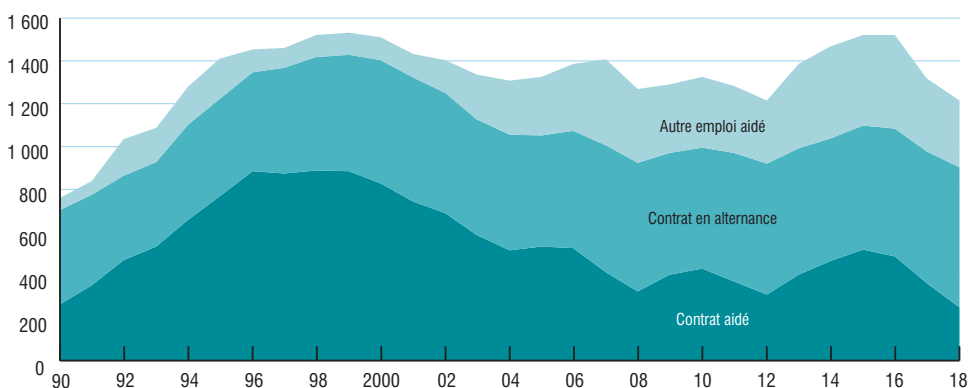
Lecture : en 2018, le nombre d'embauches en contrat aidé s'élève à 371 000 (-29 % par rapport à 2017) et le nombre de bénéficiaires fin décembre 2018 est de 249 000 (en données corrigées des variations saisonnières - CVS), soit 31 % de moins qu'en 2017.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; Agence de services et de paiement (ASP) ; Dares.

2. Évolution des effectifs en emploi aidé depuis 1990

en milliers



Note : sont comptabilisés dans les effectifs :

- Contrat aidé : TUC, CES, CEC, CEV, emploi jeune, CAE, CAV, CUI-CAE, emploi d'avenir, CRE, CIE, conventions de coopération, aide dégressive à l'employeur, nouveau CIE, CI-RMA, CUI-CIE, contrat dans les structures de l'IAE ;

- Contrat en alternance : apprentissage, contrats de professionnalisation, contrat de qualification, contrat de réinsertion en alternance, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, PACTE ;

- Autre emploi aidé : exonérations zonées (exonération embauche d'un second ou troisième salarié, ZRR, OIG en ZRR, ZRU, ZFU, ZRD, BER), dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes (exonération jeune sans qualification, exonération sur les embauches de jeunes en CDI, aide au premier emploi des jeunes, contrat jeune en entreprise, contrat de génération), accompagnement des restructurations (aide au passage à mi-temps, aide au passage à temps partiel, allocation temporaire dégressive), aides aux chômeurs créateurs d'entreprise (fonds départemental d'initiative jeune, ACCRE).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; Agence de services et de paiement (ASP) ; Dares.